



Domiciliation bancaire crédit consommation

Par **eugenie1**, le **03/07/2013** à **18:29**

Bjr,

Tout d'abord merci d'avance pour vos réponses

Je souhaite changer de banque mais j'ai actuellement un crédit à la consommation dans ma banque actuelle que j'ai fait il y a peu (environ 6 mois).Il me reste environ 3000 euros à rembourser.

Puis je domicilier mon salaire ailleurs? En sachant me suis engagée à domicilier mon salaire chez eux lors de la signature du contrat.

Encore Merci

Par **janus2fr**, le **04/07/2013** à **08:05**

[citation]Puis je domicilier mon salaire ailleurs? En sachant me suis engagée à domicilier mon salaire chez eux lors de la signature du contrat. [/citation]

Bonjour,

La banque ne peut pas vous obliger à rester, mais suivant le contrat de prêt signé, elle pourrait vous obliger à solder le prêt avant de partir.

Par **eugenie1**, le **04/07/2013** à **08:42**

Même si je fais un virement tout les mois et que je ne suis jamais à découvert?

Car le but n'est pas de fermer mon compte chez eux.

En relisant le contrat il n'y a pas de close qui le spécifie mais je reste inquiète

Par **sandrine17**, le **08/07/2013** à **14:43**

Bonjour,

Voici quelques sites d'avocats qui sont compétents en matière de droit bancaire (droit du crédit, cautionnement...), j'espère que cela pourra vous aider:

- <http://dartois.caen-avocat.fr>

- <http://avocat-delpoux.com>
- <http://www.boiron-avocat.fr>